



## COORDINATION INTER ACADEMIQUE D'ILE-DE-FRANCE

Madame la Présidente,  
Mesdames les vice-présidentes,  
Madame la Rectrice,  
Messieurs les Recteurs

Chers collègues,

Je commencerai naturellement par vous remercier d'avoir souhaité maintenir, en ce début de mandature, cette rencontre annuelle des équipes de direction des lycées. Notre organisation, vous le savez déjà pour l'avoir croisée dans vos fonctions antérieures, se situe dans un syndicalisme réformiste. Nous souhaitons donc, comme nous l'avons toujours fait, travailler avec l'exécutif régional, sans a priori sur les mesures que vous envisagez de mettre en place, mais sans rien perdre des valeurs et des buts qui sont les nôtres.

Je ne peux pas continuer cette intervention sans évoquer immédiatement « le sujet qui fâche », et dont nous nous sommes déjà entretenu avec vous-même et avec les services : celui de la mise en place du dispositif d'évaluation des personnels ATTEE. Je vous remercie au passage de la disponibilité dont vous avez fait preuve pour nous recevoir, dans un agenda très tendu. Cette mise en place précipitée a cristallisé le mécontentement et l'incompréhension des collègues. Et même si nous nous en sommes expliqués avec l'UPRH, si nous comprenons les explications relatives au calendrier contraint de cette opération, il n'en demeure pas moins que pour nous, cet épisode est l'exemple de ce qu'il ne faut pas faire.

Sur la mise en place de l'évaluation, donc : soyons clairs. Tout fonctionnaire a le droit d'être évalué. Il doit l'être au plus près dans la chaîne hiérarchique afin que cette évaluation soit porteuse de sens. Mais les voies de recours, les arbitrages, les régulations doivent aussi se situer au plus près de lui, hors bien sûr les cas faisant l'objet d'un contentieux. C'est pourquoi nous réclamons que soient étudiées les évolutions nécessaires pour apporter de la souplesse dans le système mis en place, qui au-delà de la vive réaction de nos collègues, permettra aussi de faire progresser le management des équipes de personnels ATTE. Il y a eu des rencontres positives par le passé y compris récent avec l'UPRH, nous souhaitons retrouver ce mode de fonctionnement, dans le respect des compétences de chacun.

La colère de nos collègues est d'autant plus forte qu'un énième rapport sénatorial préconise encore une fois la décentralisation du gestionnaire. On ne résout pas des problèmes parfois réels- vous venez d'en évoquer certains, et qui doivent être abordés comme l'achat public, le gaspillage alimentaire, et la dualité induite par la décentralisation, avec de fausses solutions en forme de serpent de mer. L'EPL doit disposer d'une équipe de direction unifiée, non parce que nous pensons qu'une fonction publique est supérieure à une autre, mais parce que nous croyons que cette unité est le gage d'une gestion efficace du service public.

Cet incident montre pour nous à quel point les rapports entre EPLE et la collectivité régionale doivent être dénués d'ambiguïté : l'absence de convention actualisée, alors que nous sommes demandeurs de cette actualisation, se fait sentir. Ce travail doit être mené dans un délai raisonnable, mais avec la concertation indispensable pour aboutir à un texte réellement applicable pour l'accomplissement des missions qui lui sont données dans le cadre réglementaire. Et nous souhaitons, comme nos amis du SNPEN, qu'elle soit tripartite, car l'EPLE autonome qui met en œuvre les politiques définies respectivement par l'Etat et les collectivités de rattachement, doit disposer des moyens nécessaires à l'accomplissement des missions qui lui sont confiées.

Concernant les annonces que vous venez de confirmer, que nous avons déjà évoqué lors de notre rencontre de mardi, nous soulignons notre volonté, je l'ai déjà dit, d'être associé en amont des mises en œuvres et de leur évolutions, dans des groupes de travail permettant de confronter les points de vue et de ne pas se heurter à des dispositifs techniquement délicats, voire impossibles à gérer.

Trois dispositifs attirent notre attention :

- l'élargissement du dispositif de la tarification au quotient familial dont la gestion doit pour nous être encore simplifiée tant la complexité comptable de la version actuelle rebute les collègues
- le budget d'autonomie dont nous attendons de connaître les contours.

---

COORDINATION INTER ACADEMIQUE ILE DE FRANCE

LYCEE JEAN JAURES

1 RUE DOMBASLE

93105 MONTREUIL cedex

Tel : 01.42.87.49.84

Fax : 01.42.87.69.72 Mel : lycee-jean-jaures4@wanadoo.fr

- D'une manière plus générale, nous pensons qu'une large concertation autour du nouveau P.P.I. doit également être organisée.

S'agissant également de l'idée qui semble avancée de mutualisation de services, je me bornerai à souligner que nous ne sommes pas opposés au principe de mutualisation sous réserve du maintien de l'autonomie des établissements.

Je terminerai enfin par le problème de la sécurisation des établissements. Il est évident que nous apporterons notre concours à tout ce qui pourra être fait en la matière, et nous apprécions votre volonté de nous aider dans un domaine dans lequel ni nos collègues chefs d'établissements ni nous-mêmes ne sommes spécialistes.

Nous sommes persuadés que vous aurez à coeur de nous permettre d'exercer nos missions dans le cadre d'une confiance réciproque. C'est ce mode de fonctionnement qui permettra aux équipes de direction, y compris aux adjoints gestionnaires et aux équipes administratives de se consacrer à la construction du meilleur des remparts, à la meilleure des clôtures qui soit contre les obscurantismes: ce rempart, c'est l'éducation et la réussite des élèves.

Je vous remercie

Le coordonateur inter académique d'Ile-de-France

Dominique Dupasquier